



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250411-D20250003210-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 39

Dont vote par procuration : 9

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00032/2025 du 11/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 04 avril 2025, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1^{er} adjoint au Maire.**

Etaient présents : (30)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianty MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal).

Absents : (10)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Djamdine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire),

Absents excusés : (0)

Procuration : (9)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Inayatye KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseillère municipale).

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**VOTE DU COMPTE DE
GESTION 2024 VILLE ET
SRU**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 18/04/2025 que la convocation avait été faite le 04/04/2025.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2025.00033/2025 portant vote de compte administratif 2024 de la Ville et du SRU ;

Considérant que le compte de gestion, document comptable établi par le trésorier municipal, représente une synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes de la Ville ;

Considérant que le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés ;

I- BUDGET PRINCIPAL VILLE :

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2024, le compte de la ville présente un résultat de clôture déficitaire de - 11 432 092,23 € correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de - 1 899 384,59 € et d'investissement de - 9 532 707, 64 € comme indiqué ci-après :

	Résultat clôture 2023	Part affectée à L'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Reprise Résultats 2023	Clôture 2024
Fonctionnement	650 145, 73€	150 143, 75	69 373 093, 40€	66 973 708, 81€	-2 399 384,59€	500 000€	-1 899 384,59€
Investissement	-1 891 489, 54€		40 309 888, 32	32 668 670, 22 €	-7 641 218,10 €	-1 891 489, 54€	-9 532 707, 64€
Total	-1 241 343, 81€	150 143, 75€	109 682 981.72€	99 642 379.03€	-10 040 602.69€	-1 391 489, 54€	-11 432 092,23€

Considérant que les soldes des restes à réaliser s'établissent à 0 € (dépense) et 0 € (recette) = **0 €**, ne changent rien pour le budget investissement et donc du projet du budget primitif ;

II- BUDGET ANNEXE SRU :

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2024, le compte du SRU présente un résultat de clôture négatif de - **2 765 853, 72 €** correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de **+ 934 351, 42 €** et d'investissement de - **3 700 205, 14 €** comme indiqué ci-après :

	Résultat clôture 2023	Part affectée à L'investissement	Dépenses DR	Recette RR	Résultat 2024	Reprise Résultats 2023	Clôture 2024
Fonctionnement	405 466, 42€	405 466, 42	955 366, 41€	1 889 717, 83€	+934 351,42€	0	934 351, 42€
Investissement	1 003 060, 83€		13 843 775, 47€	9 140 509, 50€	-4 703 265,97€	1 003 060, 83€	-3 700 205, 14€
Total	1 408 527, 25€	405 466, 42			-3 768 914,55€	1 003 060, 83€	-2 765 853, 72€

Considérant que les soldes des restes à réaliser s'établissent à 0 € en dépense et 2 000 000 € (recette) ;

Considérant que l'examen comparatif, des comptes de gestion du trésorier municipal et des comptes administratifs de l'exécutif de la commune Mamoudzou et du SRU pour l'exercice 2024, font apparaître des chiffres en tous points identiques ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'adopter le compte de gestion 2024 de la ville de Mamoudzou et du SRU, qui représente des résultats concordant aux compte administratifs 2024 de la ville et du SRU.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, sont représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 14/04/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :